

N° de dossier : 247479.000043

Le 17 mars 2023

PAR COURRIEL (gabriel.deraspe@iaac-aeic.gc.ca)

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Bureau régional du Québec
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

Aux soins de Gabriel Deraspe, Gestionnaire de projet intermédiaire

Objet : Commentaires de Kildair Service ULC sur la version provisoire des lignes directrices et les plans de participation publique du projet de terminal portuaire Sorel-Tracy

Cher Monsieur Deraspe,

Nous vous écrivons au nom de Kildair Service ULC (« **Kildair** ») pour fournir des commentaires concernant la version provisoire des *Lignes directrices individualisées relative à l'étude d'impact* («**Lignes directrices** ») concernant le projet de terminal portuaire Sorel-Tracy.

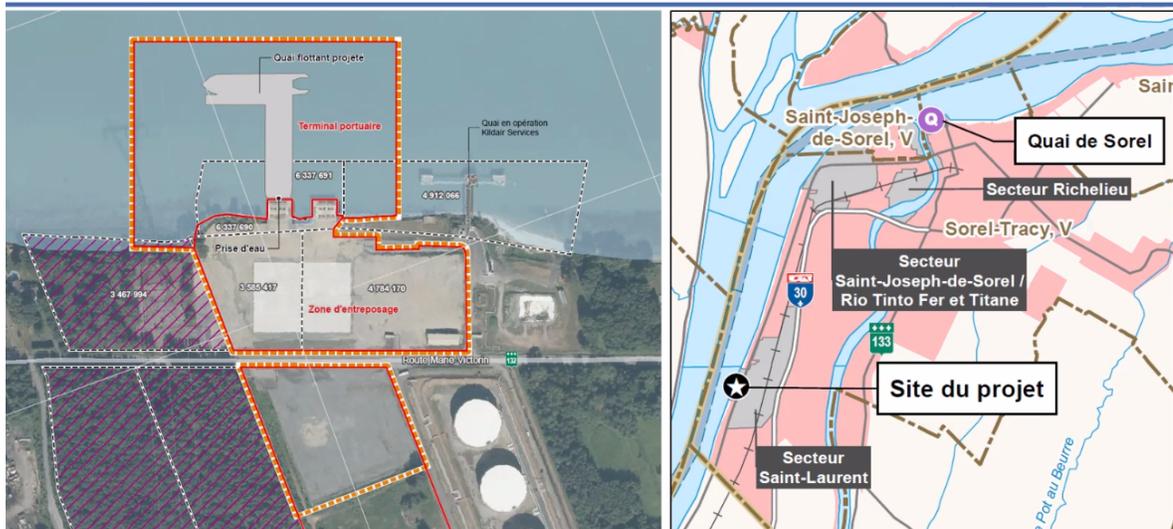
Nous notons que les Lignes directrices prévoient déjà à la section 7.2 que certains éléments doivent être pris en compte dans l'évaluation, incluant :

impacts du projet sur la capacité de Kildair Service ULC à assurer la sécurité de l'exploitation de son terminal pétrolier et la sécurité de la navigation des navires qui accostent à son quai ou qui en sortent;

Kildair considère que cet énoncé devrait être précisé pour les raisons suivantes :

1. Il est ressorti des documents consultés ainsi que des séances de consultations publiques que le temps moyen que chaque navire passera au quai, n'est pas précisé par QSL. Il serait important de savoir combien de temps que les navires passent au quai, car leur amarrage et le temps au quai pourraient affecter la capacité des navires qui utilisent le quai de Kildair de manœuvrer;
2. Le projet qui a été présenté entre autres le 28 février indique au pointillé rouge un dépassement du projet de QSL sur la superficie du bail hydrique de Kildair. Monsieur Olivier Rochette avait répondu lors de cette séance de consultation que ça devrait être révisé car ce schéma ne reflète pas nécessairement l'évolution du projet.

1. The project under review



IMPACT ASSESSMENT AGENCY OF CANADA

4

3. Nous comprenons que le quai serait plus long de 10 mètres que ce qui était initialement prévu.
4. Les simulations de manœuvre effectuées par le CESH ne prennent pas en compte ce câblage ou l'extension du quai.

Des précisions additionnelles en rapport avec l'amarrage de navires (en particulier le câblage) sont nécessaires pour savoir quel impact ça pourrait avoir sur les navires qui utilisent le quai de Kildair.

Kildair propose donc que le point cité ici haut à la section 7.2 soit précisé en rajoutant :

En particulier, l'impact de l'amarrage des navires au quai proposé et de leur câblage sur la capacité de manœuvrer des navires qui accostent au quai de Kildair ou qui en sortent avec au soutien des nouvelles simulations qui prennent en compte les nouvelles variables.

Si vous avez besoin de plus de précisions, n'hésitez pas à contacter le soussigné.

Meilleures salutations.

BORDEN LADNER GERVAIS s.e.n.c.r.l. s.r.l.


Jean-Marie Fontaine